

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

BOFFRES



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du



1. Servitude relatives à la conservation du patrimoine

A.Patrimoine naturel

AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles

-  Périmètre de protection éloigné
-  Périmètre de protection rapproché
-  Périmètre de protection immédiat

B. Patrimoine culturel

-  AC1 : Monuments historiques

